

Jean-Pierre Vial

SÉNATEUR

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DÉLÉGUÉ À L'ÉCONOMIE,
À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE,
AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES ET AU LYON-TURIN

CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON
DE LA MOTTE-SERVOLEX

Contact : Bernard BARNEOUD
☎ 04 79 96 75 68
Fax 04 79 96 75 09
✉ bernard.barneoud@cg73.fr

Monsieur Louis NEGRE
Sénateur
Président du Groupe de suivi du schéma national
des infrastructures de transport
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS cedex 06

Chambéry, le 21 janvier 2011

Nos réf. : BB/AMe/MLT-2011-022

Monsieur le Sénateur,



Vous m'avez interrogé sur le schéma national des infrastructures de transport (SNIT), dont l'avant-projet a été diffusé par le gouvernement depuis quelques mois.

Je souhaite attirer votre attention sur la liaison ferroviaire européenne Lyon-Turin. Si elle est bien mentionnée dans la liste des projets à engager avant 2020, il me paraît nécessaire de rappeler une nouvelle fois que ce projet reste toujours indispensable et urgent.

Déjà en 1994, ce projet a été identifié dans les 14 projets prioritaires de l'Europe. En 2001, les Etats français et italien ont, par un Traité international, décidé sa réalisation. Sur la partie internationale, plusieurs ouvrages préparatoires appelés « descenderies » ont d'ores et déjà été réalisés, pour plusieurs centaines de millions d'euros, permettant à l'évidence de considérer que le Lyon-Turin consiste en un chantier déjà commencé. En 2007, un décret du Premier ministre a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de cette partie internationale.

Or l'engagement définitif entre les deux Etats pour préciser les modalités de réalisation de l'ouvrage n'est pas pris, avec un retard de plus en plus inquiétant, notamment par rapport aux conditions fixées par la Commission européenne pour bénéficier d'une aide de 30 % au titre du programme RTE-T.

Véritable projet de société indispensable aux régions de l'Arc-Sud Européen, ce projet est stratégique :

- pour un développement équilibré de l'Europe : la transalpine Lyon-Turin contribue efficacement aux échanges économiques et culturels entre les régions sud européennes, objectif renforcé avec le défi de l'élargissement de l'Union vers l'Est du continent. Ce projet participe pleinement au positionnement stratégique de la France en Europe,
- pour sa capacité à œuvrer à un vrai rééquilibrage modal en faveur du rail sous ses différentes composantes (fret classique, transport combiné, autoroute ferroviaire), élément-clé des politiques de transport désormais développées dans l'ensemble des pays européens,

Conseil général de la Savoie
Hôtel du Département
BP 1802
73018 Chambéry Cedex
tél. 04 79 96 74 60
fax. 04 79 96 74 21
Courriel : jean-pierre.vial@cg73.fr

- pour la préservation du massif alpin : véritable projet de développement durable, cette nouvelle liaison ferroviaire est particulièrement cohérente avec les engagements internationaux de la France en matière de réduction de G.E.S, ainsi qu'avec la Convention Alpine ratifiée par l'ensemble des pays alpins.

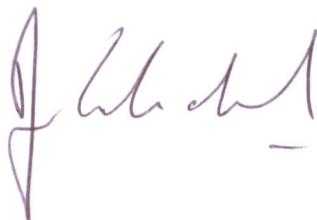
Pour autant, je constate que le SNIT ne se prononce pas sur l'enjeu européen de son réseau de transport. Ce schéma a pour ambition affichée des objectifs visant à la diminution des gaz à effets de serre (GES), à la préservation de l'environnement, à la modernisation et la performance du système de transport, au développement de la multimodalité : la Transalpine Lyon-Turin représente ainsi une parfaite illustration de tous ces objectifs.

Mais force est de constater que la stratégie de la France en termes d'intégration et de renforcement d'un réseau performant de transport de personnes et de marchandises, à l'échelle européenne, manque à ce schéma. Il me semble indispensable de le rappeler, pour donner une visibilité parfaite aux engagements que la France a déjà pris ou doit encore prendre, notamment en faveur de la réalisation du Lyon-Turin.

Je souhaite attirer aussi votre attention sur le sujet des plateformes multimodales. Les cartes incluses dans l'avant-projet du SNIT mentionnent bien les autoroutes ferroviaires à renforcer ou à créer, mais la structuration d'un réseau national de plateformes intermodales stratégiques est occultée, bien qu'il constitue un élément majeur de la performance des transports de demain, en parfaite articulation avec l'activité économique et les besoins de nos industries.

L'Etat et RFF ne peuvent être absents de cette réflexion, qui va déterminer l'efficacité à long terme de l'intermodalité. Cette réflexion doit être menée avec les territoires concernés, mais les enjeux pour une demi-douzaine de sites en France, dont celui à venir en Rhône-Alpes, dépassent le cadre local pour les flux marchandises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Pierre VIAL
Vice-Président
du Conseil général de la Savoie